

Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods

Commune de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Canton de Berne

Décision circulation routière

Décision concernant une restriction de la circulation

Commune de: Plateau de Diesse (Prêles)

Tronçon de route: Route cantonale 1322 à Prêles (La Neuveville – Lamboing) Route cantonale 1324 à Prêles (Diesse – Prêles)

Coordonnées: entre 2°57'589 / 1°21'6'418 et 2°57'6'91 / 1°21'6'665 (RC 1322) depuis 2°57'6'384 / 1°21'6'745 (RC 1324)

Arrondissement administratif du Jura bernois

Restriction de circulation: Vitesse maximale 30 km/h

Signalisation par zones, zone 30

Motif de la mesure: Amélioration de la sécurité dans le centre de la localité et mise en conformité selon les plans de renouvellement de la chaussées

Informations juridiques

L'Office des ponts et chaussées du canton de Berne décide la restriction de la circulation susmentionnée, se référant aux articles 3, 2^e alinéa, et 106, 2^e alinéa, éventuellement aussi à l'article 32, 3^e alinéa de la loi fédérale du 19 décembre 1958 (LCR, LF 741.01) sur la circulation routière, ainsi qu'à l'article 43, 1^{er} alinéa de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1).

Cette décision entre en vigueur après sa publication dans la Feuille officielle du canton de Berne et la Feuille d'avis officiels du district de La Neuveville, et après que les signaux et/ou marquages aient été installés, échangés ou enlevés.

Office des ponts et chaussées

Services pour le Jura bernois

Indication des voies de recours

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours qui suivent sa notification auprès de la Direction des travaux publics et des transports du canton de Berne, Reiterstrasse 11,

3013 Bern. Le recours doit être introduit en deux exemplaires. Il doit comporter les conclusions, l'indication des faits, des moyens de preuve et des motifs, et il doit être muni d'une signature valable. La décision attaquée et les moyens de preuve disponibles doivent être joints.

Fermeture au trafic

Route cantonale n°1358 La Neuveville – Ligerz – Twann / Chantier CFF Est

Tronçon: Route cantonale n°1358 La Neuveville – Ligerz / Traversé du chantier CFF Est «Bipschal» sur une longueur de 200m (Coord. 47.080397/ 7.125760)

Durée: Le jeudi 19 février 2026 de 22h00 à 23h30

Dérégulations: Aucune

Guidage du trafic: Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place.

Un itinéraire de déviation pour accéder à La Neuveville depuis Douanne est prévu par la route cantonale les gorges de Douanne via Prêles – La Neuveville (max. 18t.)

Un itinéraire de déviation pour accéder à Douanne depuis La Neuveville est prévu par

la route cantonale via prêles - les Gorges de Douanne – Douanne (max. 18t.)

Le trafic lourd, supérieur à 18t. sera dirigé soit sur la route Nationale N5 ou le contournement du lac de Bienn pour les véhicules supérieurs à 18t. nécessitant l'utilisation des routes cantonales.

Motif de la mesure: Déchargement d'une foreuse pour le chantier CFF

Restrictions: Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cyclistes, cavaliers, piétons).

Informations juridiques: En vertu des articles 65 et 66 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR, RSB 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic.

Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Nous remercions les personnes concernées pour leur compréhension.

Looveresse, le 9 février 2026

Office de ponts et chaussées du canton de Berne



La Neuveville

Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

EMPLOI - 1 OFFRE



Municipalité de La Neuveville

Emploi - Mise au concours

La Municipalité de La Neuveville recherche pour sa crèche municipale Bidibule un ou une:

EDUCATEUR/TRICE DE L'ENFANCE A 80 %

Type de contrat: Contrat à durée indéterminée

Entrée en fonction: 1^{er} août 2026 ou à convenir

Votre mission:

- Vous serez amené/e à gérer de manière autonome la prise en charge d'un groupe d'enfants de 3 mois à 4 ans
- Vous assurerez un encadrement de qualité aux enfants accueillis en garantissant leur bien-être et leur sécurité
- Vous proposerez quotidiennement des activités diverses et variées correspondant au développement de chaque enfant
- Vous effectuerez un accompagnement à la parentalité en collaboration avec les familles en leur donnant des retours quotidiens
- Vous devrez travailler dans un esprit d'équipe et de coopération tout en étant un moteur pour l'équipe
- Vous serez amené/e à suivre un/e apprenti/e assistant/e socio-éducatif/ve

Votre profil:

- Formation ES exigée ou titre jugé équivalent
- Expérience dans le domaine éducatif
- Compétences bilingues français-allemand fortement souhaitées.
- Capacité à mettre en œuvre des démarches éducatives
- Aisance relationnelle avec les collègues et les parents

- Personne sociable, avec facilité de contact et qui aime travailler en équipe
- Personne créative, qui a le sens de l'organisation, sait faire preuve de patience et de tolérance

Nous offrons: Une activité intéressante et variée au sein d'une petite structure.

Traitement: Selon échelle des traitements du personnel communal.

Informations: Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de Mme Anne-Sophie Shili, directrice de la crèche municipale Bidibule, par téléphone: 032/751.20.21 ou par courriel: crèche@neuveville.ch.

Intéressé/e? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes, avec la mention «Educateur/trice de l'enfance» au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 25 février 2026, qui le traitera en toute confidentialité. **Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.**

Vous devez présenter des antécédents compatibles avec la mission qui vous est confiée. L'extrait standard et l'extrait spécial du casier judiciaire seront demandés lors de l'engagement.

La Neuveville, février 2026

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants: Inès Allemann, Route du Château 48, 2520 La Neuveville

Auteur du projet: KWSA SA, rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray

Emplacement: Parcelle 586, route du Château 48, 2520 La Neuveville

Zone: Zone d'habitation 2 étages

Objet protégé: Mur protégé

Zone protégée: Site archéologique classé

Périmètre de protection archéologique N° 249

Inventaire fédéral des paysages

Constructions et dimensions: Selon plans déposés
Projet: Réalisation d'une nouvelle fenêtre en façade Ouest, fermeture d'une fenêtre en façade Est, remplacement d'une pompe à chaleur existante et création d'un second logement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 6 février 2026 au 6 mars 2026. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 6 février 2026

Municipalité de La Neuveville

Municipalité de La Neuveville

Publication

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la Loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière (LCR) et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'Ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la Municipalité de

La Neuveville décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire et d'abroger les restrictions suivantes en matière de circulation routière, pour une nouvelle période d'essai durant la période estivale 2026:

Zone piétonne, cycles, soins à domicile, livraisons du lundi au samedi de 6h à 10h et autorisations écrites autorisés

Délimitation

Secteur de la Vieille Ville (rue Beauregard, rue de l'Hôpital, place de la Liberté, rue du Collège, rue du Marché).

Validité

Du samedi 2 mai 2026 jusqu'au dimanche 6 septembre 2026.

Abrogation

Les mesures de restriction suivantes sont abrogées du samedi 2 mai 2026 jusqu'au dimanche 6 septembre 2026:

- Interdiction générale de circuler dans les deux sens, de 19h00 à 6h00 et le dimanche sauf autorisation écrite, à la rue Beauregard;
- Zone piétonne, ayants droit autorisé, à la rue du Marché;
- Zone de rencontre, sur la place de Liberté et à la rue du Collège.

Motif de la mesure: amélioration de la sécurité, de l'attractivité et de la convivialité en vieille ville.

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la Préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

La Neuveville, le 6 février 2026

Le Département de la Gestion du Territoire

Municipalité de La Neuveville

Procédure d'information et de participation – Plan de quartier partiel «Ruveau Nord»

Information et participation de la population sur la modification du périmètre de la Zone à planification obligatoire «Ruveau» du Plan des zones, ainsi que sur le plan de quartier partiel «Ruveau Nord».

Conformément à l'article 58 de la Loi du 9 juin 1985 sur les constructions, le Conseil municipal de La Neuveville ouvre une procédure d'information et de participation publique sur la modification du périmètre de la Zone à planification obligatoire «Ruveau» du Plan des zones, ainsi que sur le plan de quartier partiel «Ruveau Nord». L'objectif est la réalisation d'un quartier d'habitation assurant l'intégration des constructions dans le site.

La modification du périmètre de la Zone à planification obligatoire «Ruveau» et le projet de plan de quartier partiel «Ruveau Nord» seront déposés publiquement pendant 30 jours, du 7 février au 9 mars 2026, sur le site internet de la commune de La Neuveville à l'adresse <http://www.laneuveville.ch>. Il peut également être consulté auprès du Service de la gestion du territoire pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Pendant la durée du dépôt public, toute personne est en droit d'émettre des objections ou des propositions motivées, uniquement par écrit. Les courriers seront adressés à la Municipalité de La Neuveville, Service de la gestion du territoire, place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

La Neuveville, le 6 février 2026

Le Conseil municipal

Municipalité de La Neuveville

Statistique de la population au 31 décembre 2025

La Neuveville compte 43 habitants de moins

Au cours de l'année qui vient de s'achever, la population de La Neuveville a diminué de 43 personnes pour atteindre **3869 habitants au 31 décembre 2025**. Nous avons enregistré 18 naissances et 30 décès.

Il est intéressant de relever que, parmi les 3869 habitants, 84 résident à Chavannes, 10 à Champfahy et 3 personnes à La Neuve-Métairie.

Au niveau de l'état civil, les personnes mariées représentent 1434 habitants (37.07 %), les célibataires 1752 (45.29 %), les divorcées 463 (11.97 %), les veuves 213 (5.5 %), celles au bénéfice d'un partenariat enregistré 4 (0.10 %), partenariat annulé 2 (0.05 %) et 1 personne non mariée (0.02 %).

La gent féminine reste majoritaire avec 1939 représentantes (50.12 %), alors que l'on compte 1930 personnes de sexe masculin (49.88 %).

La population étrangère atteint le 18.86 % de la population. Elle se répartit en 59 nationalités et se compose de 460 ressortissants au bénéfice d'une autorisation d'établissement (C), 185 avec un permis de séjour (B), 13 autorisations de courte durée (L), 10 avec permis pour étranger admis provisoirement (F), 47 avec permis frontalier (G) et 13 personnes à protéger (permis S), 1 diplomate/fonctionnaire avec immunité.

La France (235), le Portugal (130), l'Italie (113), l'Espagne (56) sont les nations les plus représentées.

On trouve ensuite le Kosovo (17), le Brésil (15), l'Ukraine (14), la Thaïlande (13), la Syrie (12), la Turquie (9), l'Allemagne (8), la Belgique (7), le Maroc (7), la Roumanie (7), la Chine (5), le Royaume-Uni (5), le Sri Lanka (5), le Cameroun (4), la Pologne (4), l'Argentine (3), le Canada (3), l'Erythrée (3), la Grèce (3), les Pays-Bas (3), la Serbie (3), la Tunisie (3).

L'Algérie, la Corée du Sud, la Croatie, l'Egypte, l'Equateur, l'Ile Maurice, le Liban, la Macédoine du Nord, la Russie, la Slovaquie, la Tchèque ont deux représentants par pays.

L'Afghanistan, l'Afrique du Sud, la Bosnie Herzégovine, la Colombie, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Danemark, El Salvador, les Etats-Unis, la Guinée, l'Indonésie, l'Irlande, le Japon, le Liechtenstein, Madagascar, le Pérou, la République dominicaine, le Sénégal, Singapour, la Somalie et la Suède ferment la marche avec un seul représentant par nation.

Les personnes qui habitent à La Neuveville sont cependant plus nombreuses lorsqu'on tient compte des étudiants de l'Ecole Supérieure de Commerce, des pensionnaires de Mon Repos, de Montagu et de Scout Malgré Tout (PTA/SMT) qui n'ont pas leurs papiers déposés à La Neuveville.

Contrôle des Habitants

Municipalité de La Neuveville

Avec les déchets, on s'organise

Le prochain ramassage des déchets encombrants incinérables aura lieu le **mercredi 25 février 2026**, en porte à porte.

Sont considérés comme déchets encombrants tous les objets qui ne peuvent pas être placés dans un sac officiel rouge (de 17 à 110 litres). Ces déchets sont collectés quatre fois par an, selon le calendrier Mémodéchets.

Chaque objet doit être muni d'une vignette, à condition de ne pas dépasser 150 x 50 x 50 cm et 20 kg. Au-delà de ces dimensions ou de ce poids, plusieurs vignettes doivent être apposées proportionnellement.

Les vignettes sont en vente à la Mairie (Service des finances), à la COOP, à la MIGROS et à la Boucherie Junod.

Les encombrants doivent être déposés sur la voie publique le jour de la collecte.

Attention: seuls les déchets incinérables sont ramassés. Les appareils électroménagers, électroniques et la ferraille ne sont pas collectés lors de ce ramassage, mais peuvent être déposés à la déchetterie communale.

Lien utile:

Mémodéchets pour La Neuveville – 2026

<https://www.memodechets.ch/PDF/La-Neuveville.2026.pdf>

Le Service de la gestion du territoire se tient à disposition pour tout renseignement.

Le Département de la Gestion du Territoire



Plateau de Diesse

La Chaîne 2 | 2515 Prêles
www.leplateaudiedesse.ch

Horaires 2025 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du:
LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H
VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail: info@leplateaudiedesse.ch

Téléphone: 032 315 70 70

Site internet: www.leplateaudiedesse.ch

En 2026, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
VE	03.04.26		Vendredi Saint
LU	06.04.26		Pâques
JE-VE	14.05.26	15.05.26	Ascension
Lundi	25.05.26		Lundi de Pentecôte
	20.07.26	31.07.26	Fermeture estivale
	21.12.26	01.01.27	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts

Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Lors d'un dépôt payant, il est possible d'effectuer le paiement par Twint ou cash.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 1^{er} trimestre 2026

Stationnements

Diesse: Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h et 12h

Prêles: A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h30 et 14h30

Lamboing: A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h45 et 15h45

14 février, 28 février, 14 mars, 28 mars

L'administration communale

Avis de construction

Requérante : Coop Société Coopérative – Direction immobilier, Route de la Venoge 17, 1302 Vufflens-la-Ville.

Auteur du projet : Maison d'architecture Sàrl, Léo-Châtelain 12, 2063 Fenin.

Emplacement : parcelles N°s 2236 et 2399, au lieu-dit : « Les Noyers 2 », Lamboing, commune de Plateau de Diesse.

Projet : construction d'un magasin Coop avec parking clientèle et livraison.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : zone d'activités économiques AI.

Dérogations : art. 80 et 85 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 15 mars 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 février 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : M^{me} Marianne Schwab, Beausite 3, 2515 Prêles

Auteur du projet : Schwab-System John Schwab SA, Platanenstr. 7, 3236 Gampelen

Propriétaire foncier : M^{me} Marianne Schwab, Prêles

Projet : Rénovation énergétique de l'enveloppe du bâtiment et transformations intérieures, parcelle N° 2026, Le Rafour 12, village de Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 13 février au 15 mars 2026. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 13 février 2026

Secrétariat communal

Ramassage des déchets verts de jardin en 2026

Les factures 2026 vont être envoyées d'ici mi-avril aux abonnés. Le prix est inchangé et se monte à Fr. 80.00 (TVA comprise).

Les personnes ne souhaitant plus bénéficier de ce service, sont priées de résilier leur abonnement par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch jusqu'au vendredi 20 mars 2026 et renvoyer la vignette verte à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les citoyens qui ne sont pas encore abonnés, peuvent commander le macaron par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch. Ils le recevront à domicile avec une facture.

Il est déjà possible de déposer des déchets verts à Lamboing et à Prêles pour les abonnés, ainsi que les personnes qui auraient passé commande de la vignette 2026.

Nous rappelons que la quantité de déchets verts n'est pas limitée. Toutefois, nous comptons sur le bon sens de chacun afin de limiter leur quantité de déchets. Le gazon peut être laissé sur les pelouses ou déposé autour

des arbres et arbustes de votre propriété. Les branches peuvent être brûlées, pour autant qu'elles soient sèches et que le feu ne dure pas plus d'une dizaine de minutes.

Les paysagistes ne sont pas autorisés à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette.

Les propriétaires utilisant les services d'un paysagiste sont priés d'informer ce dernier que les déchets verts sont à débarrasser dans le cadre de son mandat.

Des contrôles seront effectués, mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour « jouer le jeu ». Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous.

Il est à relever qu'une vignette est valable pour une propriété. Les propriétaires de plusieurs biens doivent se munir d'une vignette pour chacun d'entre eux.

Nous vous rappelons également qu'il est interdit de déposer des déchets verts le dimanche. Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à cette prescription, par respect pour les citoyens avoisinant les décharges.

Nous vous remercions de votre collaboration.

L'administration communale

Bureau électoral permanent

Recherche de quelques membres supplémentaires

Conformément aux dispositions du nouveau Règlement concernant les élections et les votations aux urnes, la Commune mixte de Plateau de Diesse possède dès cette année un bureau électoral permanent.

Celui-ci gère les bureaux de vote et de dépouillement lors des dimanches de votations et d'élections. Il y a en moyenne quatre dimanches de votations dans l'année, mais en cas d'élections ou de votations communales, il peut y en avoir des supplémentaires.

Les conditions de postulations sont les suivantes :

- Être citoyen/ne de la commune Plateau de Diesse
- Être de nationalité suisse
- Avoir 18 ans révolus
- Disposer de ses capacités civiles
- Être à l'aise avec le travail administratif, les chiffres et les outils informatiques
- Disponibilité quatre à six dimanches par année
- Apprécier le travail en équipe
- Plusieurs membres de la même famille ne peuvent pas postuler

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à prendre contact avec M^{me} Christine Grandjean au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch.

Intéressé/e ? Alors vous pouvez vous annoncer sans attendre par écrit à l'Administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch.

D'avance nous vous remercions de votre précieux engagement pour la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Prêles, le 13 février 2026

Le Conseil communal

Dépôts de PET à la déchetterie

La commune a constaté plusieurs dépôts de bouteilles non destinés au PET.

Nous tenons à rappeler à la population que seules les bouteilles ayant contenu des boissons sont admises dans ce tri.

Non admis dans le PET :

- Bouteilles de lait, vinaigre, huile, shampoing, détergents, produit lessive, les emballages de nourriture, pots de yaourt, films d'emballage...

Les matériaux non admis sont à éliminer dans vos déchets ménagers et donc par les moloks ou à déposer dans les magasins.

En cas de doute, notre employée de voirie se tient volontiers à votre disposition.

Nous vous remercions de votre compréhension. L'administration communale

Besoin d'information sur le parc éolien du Mont Sujet?

Une seule adresse : <https://www.energiemont-sujet.ch/>



Nods

Place du Village 5 | 2518 Nods
www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

Vous pouvez consulter l'horaire de la déchetterie sur le calendrier que chaque ménage a reçu ou par le biais du site internet (Officiel-Déchetterie-Memodéchets-Nods) ou encore au moyen de l'application « MEMODéchets » téléchargeable dans l'App Store ou sur Google Play

Commande de bois de feu 2026

Les personnes désirant acheter du bois de feu à la commune, sont priées de passer leur commande, **uniquement par e-mail, à commune@nods.ch**. Veuillez indiquer le nom, prénom, l'adresse et un N° de téléphone ainsi que la quantité de stère ou m³ de bois de feu souhaitée.

Pour toute question relative à la commande de bois de feu, veuillez vous adresser directement à M. Francis Conrad, Conseiller communal, au N° de tél. 079 694 12 61.

Prix valables pour 2026 uniquement pour les personnes domiciliées à Nods :

- 100.- / stère quartelage hêtre
- 70.- / m3 de bois de feu feuillu long 3-6 m

Pour toute personne désirant acheter du bois de feu, mais non domiciliée à Nods, les prix du marché seront appliqués.

Les inscriptions seront prises en compte jusqu'au 28 février 2026.

Commune mixte de Nods

Ramassage du papier

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

6 et 7 mars 2026

A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 8 h

Rappel important : Le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus, en aucun cas, il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Commune mixte de Nods

Nods

Appartement à louer Cheval-Blanc

3 pièces Nord-Est 850.- + charges 280.-

Cuisine agencée neuve, lave-linge et sèche-linge, Libre de suite

Pour informations et visite : 032 751 24 29

8 I PAROISSES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

Dimanche 15 février

19h, église catholique, recueillement Taizé bilingue célébré par les pasteurs Marie-Laure Krafft Golay et Peter Von Salis

Mercredi 18 février

10h, salle Schwander, groupe de prière
13h30, maison de paroisse, KT cycle 1
14h30, maison de paroisse, chant

Jeu 19 février

14h30, maison de paroisse, après-midi jeux de société

Dimanche 22 février

10h, Blanche-Eglise

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours de 9h à 18h

A votre service

Marianne Chappuis, pasteure, 078 768 01 66
Marie-Laure Krafft Golay, pasteure, 032 315 11 53
Christian Borle, animateur de paroisse, 078 739 58 28
Sarah Holzmann, catéchète, 079 654 63 58
Julien Neukomm, 078 632 92 49
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

Sonntag, 15. Februar

19 Uhr, Katholische Kirche Notre Dame de l'Assomption (Rue des Mornets 15), La Neuveville: Taizé-Gottesdienst mit Pfrn. Marie-Laure Krafft Golay und Pfr. Peter von Salis sowie Karin Schneider (Musik).

Pikettdienst

13. bis 28. Februar: Pfr. Peter von Salis (078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

Messes dominicales

Dimanche 15 février 2026, 10.00, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 22 février 2026, 10.00, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 1^{er} mars 2026, 10.00, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Messes et célébrations spéciales

Mercredi 18 février 2026, Mercredi des cendres

14.00, St-Nicolas, Bienne

19.00, crypte, Ste-Marie, Bienne

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

Dimanche 15 février

Culte, 10h00, Diesse, thème: Comment aller vers des lendemains d'espérance? Service de voiture (voir ci-dessous)

Groupe de recueillement

Jeu 19 février, 13h30, église de Diesse

Café-Contact

Prochaine rencontre Café-Contact, vendredi 20 février de 14h00 à 16h30, Maison de paroisse de Diesse. Pour un service de voiture, contactez le 079.347.57.88, rencontre suivante: vendredi 6 mars

Dimanche 22 février

Culte, 10h00, Blanche Eglise La Neuveville

Service de voiture

Passage à 9h35 à l'école de Prêles / 9h40 à la Poste de Lamboing et 9h45 au centre du village de Diesse

Contacts

Présidente: Nicole Lecomte, lecomteny@bluewin.ch, 079 287 49 86

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

PAROISSE DE NODS

Pas d'informations

Conseil de paroisse

M^{me} Liliane Darioly, Présidente, 079 408 77 29, lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

EGLISE ÉVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet (032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

Adresses utiles

SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide? Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30
Tél. 032 489 10 03

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch
www.paroisse2520.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30. La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.
www.upbienne-laneuveville.ch

SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 032 752 10 80

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h. Fermé le week-end. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch. Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Fermeture saisonnière.
www.museelaneuveville.ch
musee.laneuveville@bluewin.ch

MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de salles sur réservation.
Renseignements: 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch/fr - info@rebbaumuseum.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE MUSÉE, LE LANDERON - MAI À NOVEMBRE,

Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre, contribution appréciée. www.fhvl.ch.

PLATEAU VIVANT

Retrouvez les événements et activités du Plateau, régulièrement mis à jour sur www.plateau-vivant.ch

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA TOUR DE RIVE

Vendredi 13.02.2026 20h	Carrousel
Samedi 21.02.2026 20h	Heid Happy & Friends
Vendredi 27.02.2026 20h	Bruno Coppens
Vendredi 06.03.2026 20h	Nathalie Devantay
Vendredi 13.03.2026 20h	RAW
Ve 20 à Di 22.03.2026	Boogie-Woogies Festival
Ve 17 - Sa 18.4.2026 20h	En apARTé
Dimanche 19.04.2026 17h	En apARTé
Jeu 23.04.2026 20h	Blaise Bersinger

Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Editeur: Aprint Holding SA | Rue de la Clef 7 | 2610 St-Imier



Qui a des semences peut
semer l'avenir.

voir-et-agir.ch

CAMPAGNE
ECUMÉNIQUE

En collaboration avec
«Etre Partenaires»



Action
de Carême



EPER
Pain pour
le prochain.